

Code de conduite pour les Figurant.e.s de l'ACTRA Montréal

Les membres de l'ACTRA Montréal (Plein titre, Apprentis et AABP) qui travaillent comme figurants sont reconnus pour maintenir le plus haut niveau de professionnalisme et de respect, et d'avoir toujours écouter attentivement et suivi les directives de la production.

Pour maintenir cette belle réputation des figurants de Montréal, je m'engage à respecter le code de conduite suivant :

GÉNÉRALITÉS - ÉTHIQUE :

1. Je respecte le code de conduite de l'industrie, dans lequel mon comportement, mes actions et ma communication sont exempts de toute forme de harcèlement, de discrimination, de violence et d'intimidation.
2. Si je suis témoin de harcèlement, de discrimination, de violence ou d'intimidation, je signalerai immédiatement les incidents à la Production et à l'ACTRA.
3. Je comprends l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.
Cela signifie que :
 - J'appuie la diversité dans l'industrie.
 - Je suis un défenseur de l'équité.
 - Je suis conscient de mes propres préjugés inconscients et je fais attention à mes paroles et à mes actes.
 - Je dénonce les injustices et les discriminations.
 - Je respecte les pronoms.
 - J'encourage et j'aide à créer des espaces où tout le monde se sent en sécurité.
4. Je maintiendrai mon profil et ma photo à jour.
5. Je maintiendrai mon adhésion à l'ACTRA en règle.
6. Je suivrai tous les cours de formation obligatoires de l'ACTRA. Cela comprend, sans s'y limiter, la formation sur l'AMIC et la formation sur la lutte contre le harcèlement.
7. Je respecte les Accords de Non-Divulgence (AND) en place pour une Production. Entre autre, d'utiliser que le nom de travail (« codename ») au lieu du titre réel, de ne pas publier d'informations sur le projet dans les médias sociaux et de ne pas prendre de photos sur le plateau.
8. Je comprends que je peux faire l'objet de mesures disciplinaires en cas de demandes répétées de reclassification ou de réclamations non-fondées qui peuvent être considérées comme une conduite préjudiciable ([Règlement national](#) no 7, Section II, Section C, f). Avant d'envoyer une demande de reclassification, je consulterai - [Reclassification - ACTRA Montreal](#) pour m'assurer que ma demande est valide.
9. En tant que figurant.e, je ne peux pas être propriétaire d'une agence de casting, ni agir ou opérer en tant qu'agent pour d'autres artistes, car cela violerait le règlement national et les déclarations statutaires des directeurs de casting.

CONFIRMATION :

1. Je confirmerai mes confirmations téléphoniques par courriel. Cela permettra de s'assurer qu'il existe une trace écrite des détails de la confirmation téléphonique. (Ex. Merci de m'avoir contacté, comme convenu, je suis disponible pour X date pour X production, veuillez confirmer que j'ai été engagé, afin que je puisse réserver cette date pour cette production).
2. Je confirmerai les confirmations par courriel pour m'assurer que la production est au courant de ma décision. (ex. J'accepte la réservation à la date X, à l'heure X pour la production X et dans le lieu X.) Je comprends que vous aurez besoin de X vêtements de rechange... avec tous les détails pertinents).

REFUS DES TRAVAUX DANGEREUX :

1. Aucun.e artiste ne peut être licencié.e ou sanctionné.e pour avoir refusé de travailler dans des conditions qu'il estime raisonnablement dangereuses. Je suis tenu.e de refuser tout travail dangereux que je pense puisse me nuire ou nuire à quelqu'un d'autre. Si l'on me demande, ou si l'on demande à quelqu'un d'autre, d'effectuer un travail que j'estime dangereux ou susceptible de causer une blessure, j'en informerai le 3e A.R. ou la personne qu'il aura désigné.

LA DÉCLARATION DES BLESSURES :

1. Si je subis une blessure sur le plateau, qu'elle soit petite ou grande, j'en informerai immédiatement la production et je me rendrai aux premiers secours. Toutes les blessures et/ou tous les accidents doivent être signalés pour ma propre santé et ma sécurité.

SUR LE PLATEAU DE TOURNAGE :

1. J'arrive tôt (dans l'industrie, arriver à l'heure signifie d'arriver 15 minutes à l'avance !)
2. Je me présente au 3e A.R. (s'il n'y a pas de 3e A.R., je me présente au 2e A.R. ou au directeur de production).
3. Je parle uniquement lorsqu'il est nécessaire sur le plateau afin de ne pas y rajouter au bruit général de l'équipe de travail.
4. Je suis préparé.e (je connais la scène, j'apporte de la nourriture/ des vêtements adéquats/de rechange à porter entre les prises pour être à l'aise).
5. Je suis poli.e, courtois.e et amical.e.
6. J'écoute et je suis toujours les directives.
7. Je vais m'adresser au 3^e A.R. si j'ai des inquiétudes ou des questions.
8. Je ne quitte jamais le plateau ou la zone d'attente sans avoir demandé la permission au 3e A.R.
9. Je comprends que les figurants sont engagés pour créer une atmosphère pour la scène, et qu'il m'est donc interdit de parler et/ou de jouer de quelque manière que ce soit, à moins qu'on ne me l'ordonne.
10. Lorsqu'on me demande d'accomplir une action, je ne ferai que ce qui est demandé et cela de la manière la plus sûre et la plus simple. Je n'exagérerai jamais une action qui pourrait augmenter le risque de blessure pour moi-même ou pour les autres.
11. Je signale tout problème de santé et de sécurité.
12. Je respecte les biens de la production, afin d'éviter des frais supplémentaires en cas de dommage ou de perte.